

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE Montréal

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

N° : R-3782-2011

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la « Gaz Métro »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, Frédéric Morel, directeur, Approvisionnement gazier, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de Gaz Métro et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Gaz Métro est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre de sa demande de renseignements n° 1, à la question 11.2, la Régie demande à Gaz Métro de présenter, pour chacune des transactions d'échanges et de cessions d'optimisation, plusieurs informations, dont « le nom de la contrepartie »;
4. La communication des informations requises par la Régie, sans ordonnance de confidentialité, entraînerait la divulgation au public d'informations qui doivent demeurer confidentielles;
5. En effet, ces transactions sont réalisées par le biais d'une ou plusieurs ententes cadres qui contiennent des clauses de confidentialité;
6. Conséquemment, en divulguant au public les informations, Gaz Métro contreviendrait à ses obligations contractuelles;

7. Gaz Métro dépose donc, sous pli confidentiel, auprès de la Régie, l'annexe 3 de la pièce Gaz Métro-45, Document 1;
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

(s) Frédéric Morel

FRÉDÉRIC MOREL
Directeur, Approvisionnement gazier

Affirmé solennellement devant moi,
à MONTRÉAL, ce 23^{ième} jour de mars 2012

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour tous les districts